

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N°** CP-2025-9-1-5

**Séance du** vendredi 5 décembre  
2025

### **POLITIQUE VOLONTARISTE D'INSERTION ET DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP. APPROBATION DU PROJET DE CONVENTIONNEMENT AVEC LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE 2025-2027**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude  
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe  
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien  
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie  
MATT Nicolas donne procuration à JANDER Nicolas  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
REYMANN Anne donne procuration à DILIGENT Danielle  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
VOGT Victor donne procuration à ERBS André

WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane  
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

**EXCUSES :**

FUCHS Bruno, HAGENBACH Vincent, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, MILLION Lara, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, ZELLER Fabienne

**ABSENTS :**

COUCHOT Alain, SCHELLENBERGER Raphaël, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code Général de la Fonction Publique,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-8-3 du vendredi 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable à l'unanimité de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail du 1<sup>er</sup> juillet 2025,
- VU l'avis de la Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants du 27 novembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour la période 2025- 2027, jointe en annexe à la présente délibération, laquelle précise notamment les objectifs stratégiques de la politique de ressources humaines que la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à mettre en œuvre en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer,

- Valide le plan de financement correspondant, tel qu'il figure en annexe jointe à la présente délibération,
- Approuve, en conséquence, la convention relative au financement d'actions menées par la Collectivité européenne d'Alsace à destination des personnes en situation de handicap, à intervenir avec l'établissement public administratif FIPHFP, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces actions sont inscrits au budget et seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

| Programme | Opération | Enveloppe | Tranche | Natures analytiques                                              |
|-----------|-----------|-----------|---------|------------------------------------------------------------------|
| P023      | 0008      | E01       | T04     | (306) 65-651128-021<br>(310) 011-62268-021<br>(312) 011-6238-021 |

Les recettes seront encaissées sur l'imputation budgétaire suivante :

| Programme | Opération | Enveloppe | Tranche | Natures analytiques |
|-----------|-----------|-----------|---------|---------------------|
| P023      | 0008      | E02       | T06     | (315) 70-70878-021  |

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote